

---

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**04 NOVEMBRE 2024 À 20 h 00**

---

*SONT PRÉSENTS :*

*Monsieur le conseiller Marc Myre, siège #2*  
*Monsieur le conseiller Michel Dupuis, siège #3*  
*Monsieur le conseiller Justin Nieuwenhof, siège #4*  
*Madame la conseillère Marie Myre, siège #5*  
*Monsieur le conseiller Daibhid Fraser, siège #6*

*Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Linda Gagnon.*

*EST ABSENT :*

*Monsieur le conseiller Raymond Lazure, siège #1*

*Est également présent, monsieur Marc Michot, directeur général. Greffier-trésorier*

---

**ORDRE DU JOUR**

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 07 OCTOBRE 2024**

---

**4. REQUÊTES GÉNÉRALES DE L'ASSISTANCE**

---

**5. CORRESPONDANCE**

---

- 5.1. *Correspondances reçues*
    - 5.1.1 *Foire de Noël, demande d'aide financière*
    - 5.1.2 *Légion royale canadienne, diner armistice*
    - 5.1.3 *Comité historique, demande d'aide financière*
  - 5.2. *Correspondances reçues provenant d'instances supérieures*
    - 5.2.1 *Carole Malette, zones inondables*
  - 5.3. *Correspondance expédiée*
  - 5.4. *Projet de correspondance à expédier*
- 

**6. ADMINISTRATION**

---

- 6.1. *Gestion des ressources humaines*

- 
- 6.1.1 *Souper de Noël, résolution*
  - 6.2. *Trésorerie*
    - 6.2.1 *Liste des comptes payés via Accès D  
List of Accès D web payments*
    - 6.2.2 *Approbation des comptes prépayés (Liste des chèques émis)  
Approval of prepaid accounts (List of cheques issued)*
    - 6.2.3 *Approbation des comptes à payer  
Accounts payables approval*
    - 6.2.4 *Liste des charges salariales  
Monthly salaries list*
  - 6.3. *Dépôt des rapports financiers*
    - 6.3.1 *Portrait global de la municipalité au 31 OCTOBRE 2024  
Big picture of Municipality's finances as of October 31st, 2024*
    - 6.3.2 *Liste des comptes à recevoir au 31 OCTOBRE 2024  
Receivable accounts list as of October 31st, 2024*
    - 6.3.3 *Liste des arrérages au 31 OCTOBRE 2024  
List of overdue taxes accounts as of October 31st, 2024*
  - 6.4. *Suivis des services municipaux*
    - 6.4.1 *Rapport de l'inspecteur municipal  
Municipal Inspector report*
    - 6.4.2 *Rapport de l'agente administrative de bureau  
Report of the office administrative assistant*
    - 6.4.3 *Suivis de la direction générale  
General Director follow-ups*

---

## **7. AVIS DE MOTION**

---

## **8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS**

---

### **9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**Règlement 488-10-2024 modifiant certaines dispositions des règlements 360-05-2003 et 375-04-2005 (Règlement de zonage)**

---

## **10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE**

- 10.1 *Déneigement trottoirs 3296 Smallman, résolution*
- 10.2 *MTQ, contrat estival, résolution*
- 10.3 *TECQ 2019-2024, résolution*

---

## **11. HYGIÈNE DU MILIEU**

---

## **12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 12.1      *Dérogation mineure, cabanon place Coué*
- 

## **13. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

- 13.1      *Schéma couverture de risque adoption projet, résolution*  
13.2.      *Sécurité civile*
- 

## **14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 14.1      *Foire de Noel, demande d'aide financière, résolution*  
14.2      *Contribution dépanneur automatisé, résolution*  
14.3      *Patinoire saison 2023-24, résolution*  
14.4      *Comité historique, demande d'aide financière*
- 

## **15. RAPPORTS DES COMITÉS**

---

## **16. VARIA**

- 16.1      *Appui UPA cours d'eau, résolution*  
16.2      *Calendrier conservation, résolution*
- 

## **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

*Madame la mairesse Linda Gagnon constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.*

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**2024-11-01**

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec modifications apportées

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

## **3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 07 OCTOBRE 2024**

---

**2024-11-02**

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

**QUE** le procès-verbal de la séance du 07 OCTOBRE 2024 soit adopté avec les modifications mineures apportées

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

## **4. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE - GÉNÉRAL**

---

## **5. CORRESPONDANCE**

---

### *5.1. Correspondances reçues*

*5.1.1 Foire de Noël, demande d'aide financière*

*5.1.2 Légion royale canadienne, diner armistice*

*5.1.3 Comité historique, demande d'aide financière*

### *5.2. Correspondance reçue provenant d'instances supérieures*

*5.2.1 Carole Malette, zones inondables*

### *5.3. Correspondance expédiée*

*5.4. Projet de correspondance à expédier*

## **6. ADMINISTRATION**

---

### *6.1. Gestion des ressources humaines*

6.1.1 Souper de Noël, résolution

**ATTENDU QUE** le conseil désire reconnaître le travail des employés de la municipalité.

**ATTENDU QU'il** est de la tradition d'offrir un repas entre élus et employés.es

**ATTENDU QUE** cette pratique est acceptée par des bonnes pratiques de gestion financière

**IL EST PROPOSÉ :**

2024-11-03

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

**DE RECOMMANDER AU** Directeur Général, Greffier-Trésorier de réserver au restaurant le Rockburn Pub pour un souper en décembre

D'imputer le montant dans le code budgétaire 02-700-90-001

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

---

6.2. Trésorerie

---

Les membres du Conseil abordent divers dossiers reliés aux finances du Canton.

6.2.1 à 6.2.4 Approbation des comptes à payer

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a la responsabilité d'approuver les dépenses de la municipalité ;

2024-11-04

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

**DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER** les comptes payés et la liste des comptes à payer encourus par la Municipalité du Canton de Dundee au cours du dernier mois, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Les comptes payés via Accès D : **0 \$**
- Les achats effectués sur la carte de crédit VISA : - **0 \$**
- Approbation des comptes prioritaires payés (Liste des chèques émis) : **106 142.56\$**
- Les comptes à approuver payables par chèques : **92 878.70\$**
- Les charges salariales : **16 915.89\$**

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

6.3. Dépôt des rapports financiers

---

6.3.1 à 6.3.3. Portrait global / comptes à recevoir / arrérages

2024-11-05

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

**DE DÉPOSER, D'ADOPTER** les rapports financiers au 31 OCTOBRE 2024, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Liste des comptes à recevoir : **107 343.06 \$**
- Liste des arrérages : **78 488.82 \$ (solde) – 5 400.24\$ (intérêt)**

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

#### 6.4. Rapport des services municipaux

---

##### 6.4.1. Rapport mensuel de l'inspecteur municipal,

**ATTENDU QUE** le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'inspection municipale;

2024-11-06

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

**DE DÉPOSER**, le rapport mensuel des activités de l'inspecteur municipal pour le mois d'OCTOBRE 2024, tels que présentés et joints à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

##### 6.4.2. Rapport mensuel de l'agente de bureau,

**ATTENDU QUE** le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'administration

2024-11-07

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

**DE DÉPOSER**, le rapport mensuel des activités de l'adjointe administrative pour le mois de septembre 2024, tels que présentés et joints à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

##### 6.4.3 Suivis de la direction générale

Le directeur général procède à une revue de différents dossiers reliés à la gestion administrative du Canton.

Les membres du Conseil procèdent à un échange de vues sur le sujet.

---

## 7. AVIS DE MOTION

---

## 8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

---

## 9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

### 9.1 **RÈGLEMENT NUMÉRO 488-10-2024 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE NUMÉROS 360-05-2003 ET 375-04-2005 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES D'IMPLANTATION PAR SECTEUR DE ZONE**

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 07 octobre 2024 ;

**ATTENDU QU'UN** dépôt de projet du présent règlement a été donné à la séance du 07 octobre 2024 ;

**2024-11-08**

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

**D'ADOPTER** RÈGLEMENT NUMÉRO 488-10-2024 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE NUMÉROS 360-05-2003 ET 375-04-2005 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES D'IMPLANTATION PAR SECTEUR DE ZONE

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

---

## 10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

### 10.1 *Déneigement trottoirs 3296 Smallman, résolution*

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Dundee possède des trottoirs et des entrées de bâtiments administratifs dans le secteur de l'hôtel de ville, au 3296 montée Smallman

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Dundee ne possède pas d'équipements motorisés pour déblayer la neige des dits trottoirs ou les ressources humaine pour effectuer le déblayement des entrées du bâtiment du 3296 montée Smallman.

**ATTENDU QUE** monsieur Oswald Merz est disposé à offrir ses services de SOUS-TRAITANT et les équipements nécessaires à la réalisation de ces tâches, pour la période du 11 novembre 2024 au 31 mars 2025

**ATTENDU QUE** monsieur Oswald Merz offre ses services de SOUS-TRAITANT au coût de 650\$, toutes taxes comprises, pour la période ci-haut mentionnée,

**ATTENDU QUE** monsieur Oswald Merz recevra deux paiements égaux de 325\$ le 02 décembre 2024 et le 3 mars 2025

**IL EST PROPOSÉ :**

**2024-11-09**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

**DE RECOMMANDER** d'octroyer le contrat de déblayement de la neige des trottoirs ainsi que des entrées du secteur de l'hôtel de ville, au 3296 montée Smallman, à monsieur

Oswald Merz à titre de SOUS-TRAITANT, pour la période du 11 novembre 2024 au 31 mars 2025 pour un montant de 650\$ toutes taxes comprises.

**D'IMPUTER LE MONTANT** dans le poste budgétaire 02-190-00-522

**Adopté à l'unanimité de vive voix**

10.2 MTQ, contrat estival, résolution

**ATTENDU QUE** la municipalité a un contrat hivernal pour l'entretien des routes sous la responsabilité du Ministère des Transport du Québec (MTQ) sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité est en discussion pour effectuer l'entretien estival des bords de routes ainsi que le lignage de l'intersection Montée Smallman et Chemin Ridge sous la responsabilité du Ministère des Transport du Québec (MTQ) sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite diversifier ses sources de revenus;

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

**DE DEMANDER AU** Directeur Général de conclure une entente avec le Ministère des Transport du Québec (MTQ) pour effectuer l'entretien estival des bords de routes ainsi que le lignage de l'intersection Montée Smallman et Chemin Ridge sous la responsabilité du Ministère des Transport du Québec (MTQ) sur son territoire; ;

**Adopté à l'unanimité de vive voix**

10.3 TECQ 2019-2024, résolution

**Attendu que** La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

**Attendu que** La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

**QUE** La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

**QUE** La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

2024-11-10

2024-11-11



---

**QUE** La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

---

## **11. HYGIÈNE DU MILIEU**

---

## **12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

---

### **13. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

13.1 ADOPTION du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé (2<sup>e</sup> génération)

**ATTENDU QU'En** vertu de l'article 8 de la Loi sur la Sécurité incendie, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

**ATTENDU QUE** Les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

**ATTENDU QUE** Les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

**ATTENDU QU'En** vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie « Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre ;

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées.»

**ATTENDU QUE** Le plan de mise en œuvre de la municipalité du Canton de Dundee a été intégré dans le projet de schéma de la MRC du Haut Saint Laurent ;

#### **IL EST PROPOSÉ :**

2024-11-12

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

**QUE** Le conseil de la municipalité du Canton de Dundee adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut Saint Laurent (2<sup>e</sup> génération) ainsi que son plan

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

13.2. Sécurité civile

---

## **14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

14.1 Soutient communautaire à la foire de Noël.

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Dundee possède une salle communautaire.

**ATTENDU QUE** mesdames Sophie Latour et Marie Myre organisent une foire de Noël de Dundee dans ladite salle communautaire avec succès depuis plusieurs années.

**ATTENDU QUE** la foire de Noël de Dundee se déroulera les 29 et 30 novembre 2024

**ATTENDU QUE** madame Sophie Latour a sollicité une aide financière pour l'évènement sans en préciser le montant

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Dundee a prévu une allocation de 800\$ dans son budget 2024

**ATTENDU QUE** la conseillère **Marie Myre** est exclus des délibérations et du vote, ayant déclaré son intérêt et quitté la salle du conseil à 21h03 et a réintégré son siège à 21h09 à la suite du vote.

**IL EST PROPOSÉ :**

**2024-11-13**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents, ainsi que la mairesse :

**DE RECOMMANDER** d'octroyer une aide financière à l'évènement de la Foire de Noël de Dundee du 29 et 30 novembre 2024, pour un montant de 800\$ tel que prévu au budget.

**D'IMPUTER LE MONTANT** dans le poste budgétaire 02-701-91-970

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

14.2 Mini dépanneur automatisé contribution municipale

**ATTENDU QUE** la MRC du Haut-Saint-Laurent gère un programme **Fonds Régions et Ruralité, volet 4, soutien à la vitalisation et à la coopération.**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Dundee a présenté un projet de mini dépanneur automatisé et qui a été retenu par le comité de sélection ;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Dundee a signé un protocole d'entente avec un organisme bénévole afin de s'occuper de la gestion et des opérations;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Dundee a prévu verser une contribution unique, afin de constituer un inventaire de départ pour les produits qui seront en vente;

**ATTENDU QUE** cette contribution sera d'un montant maximal de 2500\$ afin de constituer un inventaire de départ pour les produits qui seront en vente :

**ATTENDU QUE** la conseillère **Marie Myre** est exclus des délibérations et du vote, ayant déclaré son intérêt et quitté la salle du conseil à 21h03 et a réintégré son siège à 21h09 à la suite du vote.

**IL EST PROPOSÉ :**

**2024-11-14**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

**DE MANDATER** le Directeur Général d'octroyer un montant maximal de 2500\$ afin de constituer un inventaire de départ pour les produits qui seront en vente au mini dépanneur automatisé de Dundee.

**Adopté à l'unanimité de vive voix**

14.3 engagement du sous-traitant pour la glace de la patinoire extérieure.

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Dundee possède une patinoire extérieure dans le secteur du nouveau parc adjacent à l'hôtel de ville du 3296 montée Smallman.

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Dundee ne possède pas d'équipements ni de ressources humaines pour effectuer le surfacage et l'entretien de la glace.

**ATTENDU QUE** monsieur Oswald Merz est disposé à offrir ses services, à titre de SOUS-TRAITANT, pour effectuer cette tâche pour la période du 11 novembre 2024 au 31 mars 2025, lorsque la météo le permet.

**ATTENDU QUE** monsieur Oswald Merz offre ses services de SOUS-TRAITANT au coût de 2250\$, toutes taxes comprises, pour la période ci-haut mentionnée,

**ATTENDU QUE** monsieur Oswald Merz recevra deux paiements égaux de 1125\$ le 02 décembre 2024 et le 3 mars 2025

**IL EST PROPOSÉ :**

**2024-11-15**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

**DE RECOMMANDER** d'octroyer le contrat de surfacage et de l'entretien de la glace de la patinoire extérieure, à monsieur Oswald Merz à titre de SOUS TRAITANT, pour la période du 01 novembre 2024 au 31 mars 2025, lorsque la météo le permet, pour un montant de 2250\$ toutes taxes comprises.

**D'IMPUTER LE MONTANT** dans le poste budgétaire 02-701-30-522

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

14.4 Comité historique, demande d'aide financière

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Dundee a un comité historique

**ATTENDU QUE** le secrétaire du comité, monsieur Jean Lachance a fait une demande d'aide financière lors du dernier conseil

**ATTENDU QUE** la Municipalité du canton de Dundee soutient ce comité depuis de nombreuses années;

**ATTENDU QUE** la conseillère **Marie Myre** est exclus des délibérations et du vote, ayant déclaré son intérêt et quitté la salle du conseil à 21h12 et a réintégré son siège à 21h15 à la suite du vote.

**IL EST PROPOSÉ :**

**2024-11-16**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents, ainsi que la mairesse :

**DE RECOMMANDER** d'octroyer une aide financière au comité historique de Dundee, pour un montant de 800\$ tel que prévu au budget.

**D'IMPUTER LE MONTANT** dans le poste budgétaire 02-701-90-970

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

---

## 15. RAPPORT DES ÉLUS ET DES COMITÉS

---

## **16. VARIA (POUR RÉOLUTIONS SEULEMENT)**

### **16.1 DEMANDE D'APPUI - UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA MONTÉRÉGIE - GESTION DE L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

**ATTENDU** que l'entretien et la préservation des cours d'eau est d'une importance prioritaire pour la municipalité du Canton de Dundee ;

**ATTENDU** que la municipalité du Canton de Dundee a demandé à plusieurs reprises à la MRC du Haut Saint-Laurent d'effectuer des travaux de nettoyage et d'entretien de différents cours d'eau;

**ATTENDU** que l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales stipule que « toute municipalité régionale de comté (MRC) doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens »;

**ATTENDU** que la municipalité du Canton de Dundee souhaite soutenir la résolution 2025-09-13 "Gestion de l'entretien des cours d'eau sur le territoire du Haut-Saint-Laurent" qu'a adopté l'Union des producteurs agricoles de la Montérégie lors de leur séance du 13 septembre dernier.

**IL EST PROPOSÉ :**  
**2024-11-17**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Dundee appuie l'Union des producteurs agricoles de la Montérégie et se joigne à leurs demandes à la MRC du Haut Saint-Laurent afin que celle-ci :

-À court terme, soit dans les plus brefs délais, réunissent les représentants du Syndicat de l'UPA du Haut-Saint-Laurent, la direction régionale du MAPAQ, Madame Carole Mallette, députée de Huntingdon et les membres du comité cours d'eau de la MRC, afin :

- de présenter un portrait complet, par municipalité, des demandes de travaux déposées par les agriculteurs et les municipalités qui sont toujours en attente de réalisation ;
- de soumettre, pour chacune de ces demandes, le calendrier de suivi (dates de dépôt des demandes, dates de dépôt des déclarations de conformité et/ou dates de dépôt des demandes d'autorisation, dates de délivrance des autorisations, dates de lancement des appels d'offre, détail des soumissions reçues, échéancier de réalisation des travaux, etc.) ;
- de procéder rapidement à l'analyse et à la réalisation des travaux pour les demandes en cours et en informer les demandeurs ;
- de respecter un délai maximal d'un an entre le dépôt des demandes et la réalisation des travaux ;
- de mettre sur pied un comité de gestion des cours d'eau MRC-UPA dont le mandat sera d'échanger sur tous les enjeux relatifs à la gestion des cours d'eau et convenir des solutions à mettre en place pour y répondre.

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

## 16.2 Calendrier conservation, résolution

**Attendu qu'en** vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

**Attendu qu'en** vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

**Attendu que** la Municipalité du Canton de Dundee est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

**Attendu que** la Municipalité du Canton de Dundee n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

### **IL EST PROPOSÉ :**

**2024-11-18 ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

**D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

## **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

*Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.*

**2024-11-19 IL EST PROPOSÉ**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers et de la mairesse.

**DE DÉCLARER** la séance levée à 21h23

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

---

Linda Gagnon,  
Maire

---

Marc Michot  
Directeur général